



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide juridique

Question écrite n° 2840

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la loi relative à l'aide juridique. Certes, si cette aide a permis à de nombreuses familles, en situation de précarité extrême, de trouver une solution juridique à leurs problèmes, il n'en demeure pas moins qu'avec l'évolution sociale de notre société, ce système ne répond plus, aujourd'hui, qu'imparfaitement à ses besoins de plus en plus complexes. A ce sujet, dans une proposition de réforme adressée au pouvoirs publics, Daniel Tricot, conseiller à la Cour de cassation et président du Centre national d'aide juridique, vient de rendre une série de mesures visant à réorganiser ce système d'aide. En conséquence, il lui demande si elle compte prendre en considération les initiatives proposées par le Centre national d'aide juridique et de doter par des moyens supplémentaires la mise en oeuvre d'une véritable politique d'aide à l'accès aux droits pour les plus démunis.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'effectivité de l'accès des citoyens, et en particulier des plus démunis d'entre eux, à la connaissance de leurs droits est une des préoccupations essentielles de la chancellerie. Une réflexion sur les moyens d'améliorer le dispositif d'accès au droit institué par la loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, à laquelle concourent très largement les propositions du Conseil national de l'aide juridique, a été engagée en ce sens par l'ensemble des services compétents en la matière. L'orientation définitive sur les travaux à entreprendre sera arrêtée courant 1998.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dupilet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2840

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2843

Réponse publiée le : 27 octobre 1997, page 3748